



Septembre 2012. N°119 Prix 1€

# PERSPECTIVES

*éducation formation*



**Le changement, c'est quand ?**

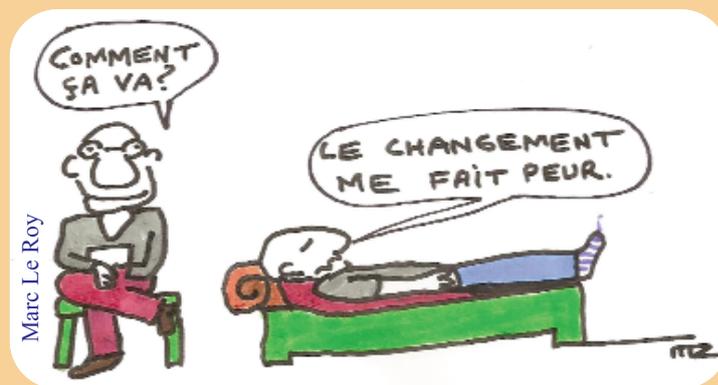
## Sommaire

- p. 2 - Changement de l'École de la République
- p. 3 - Édito
- p. 4 - Voie professionnelle
- p. 5 - Formation
- p. 6 - Actu :  
- GRETA  
- Lettre du ministre
- p. 7 - Premier degré
- p. 8 - Contrôle en cours de Formation
- p. 9 - Vie syndicale :  
- Enseignement privé  
- Notre Congrès extraordinaire
- p. 10 - Militer :  
- RCBC  
- Retraités
- p. 11 - Rencontre
- p. 12 - RESF

# Le changement, la refondation de l'École de la République... Qui ne voudrait y croire ?

On imaginerait une rentrée détendue, on se sentirait rassuré : tout serait mis en œuvre pour que le travail en classe soit serein... Pour cela, le ministre aurait pendant l'été, non seulement consulté les partenaires sociaux, mais aussi, pris le temps de lire et d'analyser les nouveaux rapports "cachés" de ses Inspections Générales, datés de 2007 à 2010, après avoir étudié les dix-sept rapports de 2011, exhumés après le départ du précédent gouvernement. On se doute que ces rapports qui traitent des "dispositifs d'aide individualisée et d'accompagnement" de l'école au lycée, de la "formation continue" des enseignants, mais aussi de "l'animation pédagogique des réseaux ambition réussite", de "la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France", du "travail des élèves en dehors de la classe", ou encore du "devenir des élèves de BEP [et du] développement des baccalauréats professionnels", ne sont pas à la gloire des réformes entreprises dans l'Éducation nationale lors du précédent quinquennat.

Le rapport d'information de la Sénatrice des Hauts-de-Seine Brigitte Gonthier-Maurin sur le métier d'enseignant est édifiant. En accordant une large part dans ses auditions aux chercheurs et aux syndicats, elle y montre comment s'exerce la "souffrance ordinaire" des enseignants ("sentiment d'impuissance, pression évaluative et solitude"), pris dans des dilemmes qu'ils ne peuvent résoudre (privilégier le programme, le progrès, les démarches administratives obligatoires ?) et empêchés de faire bien leur travail. Enseignants qui tentent par des stratégies toujours plus créatives, de faire face à ces situations pour continuer à exercer un métier dont le sens se perd dans les méandres de réformes brutales où la formation est en "déshérence".



Pour redonner du sens au métier d'enseignant, la Sénatrice propose d'agir sur plusieurs leviers : un cadrage national fort ; l'arrêt immédiat de la RGPP ; des structures de formation au sein des universités avec des garanties en terme de budget de fonctionnement ; un pré-recrutement dès la licence ; le rétablissement d'une véritable année de stage avant la titularisation ; veiller spécifiquement sur les deux segments fragiles que sont la maternelle et le lycée professionnel...

Bref, l'échec des politiques menées les cinq dernières années est patent dans les rapports de l'Inspection Générale. Le rapport du Sénat lui-même préconise une rupture avec ces politiques. **La CGT Éduc'action saura appeler les personnels à se mobiliser pour que le gouvernement assume clairement le changement de cap.**

Pauline Schnegg

### La première de couverture, petites clés de lecture...

Müller et Cavaillon, entreprise française, ont créé dans les années 50 la chaise Mullca.



La Mullca510 est devenue l'objet emblématique de l'école. Depuis plus d'un demi-siècle, elle change ses couleurs mais sa forme reste identique.

1968, 1975, 1984... réformes dans l'Éducation nationale.

Le Pop Art, mouvement artistique des années 50, dénonce la société de consommation par l'utilisation de processus de répétition et de techniques de vulgarisation.

Trois pistes juxtaposées pour un visuel : "le changement, c'est quand ?".

Bertrand Verhaeghe

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



PEF 118

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact

Mme / M

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

CP .....

Commune .....

Grade ou corps .....

Discipline .....

Établissement (nom/adresse) .....

CP .....

Commune .....

E-mail .....

@ .....

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris  
case 549 - 93515 Montreuil cedex

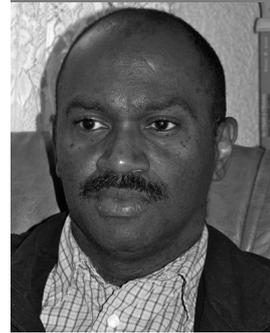


Syndicat de la Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg  
Conception de la "UNE" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle  
CPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)  
CGT ÉDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

# Editorial

*Patrick Désiré,  
Secrétaire général*



**D**urant les dix dernières années, la rentrée scolaire était l'occasion de dénoncer et d'organiser les mobilisations contre les suppressions de postes.

Au cours des cinq dernières années, 80 000 postes ont été supprimés au ministère de l'Éducation nationale. Un tel niveau de perte d'emplois a mis à mal le fonctionnement de l'école.

**Le changement politique était indispensable pour créer un nouveau contexte permettant d'arrêter la casse de notre système éducatif. Dans le secteur de l'Éducation, la tâche est immense, car il faut marquer clairement la rupture avec cinq ans de Sarkozysme.**

Des créations d'emplois sont envisagées sur toute la durée du quinquennat de François Hollande, même si elles ne permettent pas de compenser la saignée des cinq dernières années..

Le ministre Vincent Peillon a décidé d'ouvrir rapidement des discussions pour aboutir, à la fin de l'année, à une loi d'orientation sur l'école ; celles-ci ont commencé dès le mois de juillet et se poursuivent.

La CGT a pris acte de certaines mesures symboliques comme la décision d'abroger le décret sur l'évaluation rejeté massivement par les personnels, mais nous avons aussi déploré la faiblesse des premières annonces de ce nouveau ministre.

En matière salariale, le point d'indice est gelé depuis plusieurs années, et les enseignants français sont parmi les moins bien payés en Europe malgré l'élévation du niveau des concours au Master ; pour l'instant aucune mesure concrète de revalorisation n'est envisagée par le nouveau gouvernement.

Autre exemple, Vincent Peillon s'est engagé à revoir complètement le système de formation des enseignants et à consulter les organisations syndicales. Nous souscrivons à la méthode : il est nécessaire d'avoir une réflexion pour rendre les carrières enseignantes attractives. Il faut aussi démocratiser le recrutement des corps enseignants en permettant à des jeunes issus de milieux modestes d'accéder aux métiers de l'Éducation.

Pour l'instant, la réflexion est en cours, mais la seule mesure qui a été annoncée par le gouvernement est un pré recrutement sous forme d'emplois précaires de droit privé dans le dispositif des emplois d'avenir.

**Nous considérons que les jeunes n'ont pas besoin de plus de précarité, mais d'une aide réelle pour accéder aux carrières de l'Éducation nationale, c'est la raison pour laquelle la CGT a voté contre ce dispositif au Conseil Supérieur de l'Éducation..**

Nous avons aussi des inquiétudes sur le maintien du concept de socle commun qui émerge depuis la loi Fillon de 2005 et qui contraint certains enfants surtout ceux issus des couches sociales les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté et les discriminations en tous genres, à se contenter d'un socle représentant à la fois un minimum et un tout suffisant.

**La CGT Educ'action sera, dans cette nouvelle période, une force de proposition pour améliorer notre système éducatif. Mais pour cela, nous considérons qu'il est indispensable que l'intervention et l'action des personnels avec leur organisation syndicale soient renforcées.**

*Montreuil, le 27 août 2012*

# Valorisation de l'enseignement professionnel



## → Le chantier

*Parallèlement à la tenue d'ateliers de concertation sur la nouvelle loi d'orientation pour l'école, qui s'ouvrait le 5 juillet à la Sorbonne, le conseiller technique chargé de l'orientation et de l'enseignement professionnel Daniel Assouline recevait le même jour trois membres du bureau de la CGT Educ'action : Patrick Désiré, Alain Vrignaud et Catherine Prinz. L'objectif : faire le point sur la voie professionnelle.*

### ► Décrochages

S'il est vrai, comme l'affirme Daniel Assouline, qu'aujourd'hui les flux vers la voie professionnelle sont en augmentation, il est évident aussi que le pourcentage de décrochages est très élevé : seulement 6 élèves sur 10 vont au bout de leur cursus.

Que faire pour que ces élèves aillent non seulement au bout de leur formation mais encore, après leur bac pro, pour qu'ils puissent pour-

suivre dans ce qui est souvent leur objectif légitime et clairement affirmé : la réussite en BTS ? Cette réussite est loin d'être gagnée, puisque seulement un quart de ces étudiants obtiennent leur diplôme.

### ► Quelles propositions ?

Face à ces échecs patents, le conseiller Assouline pose la question du niveau d'exigence en enseignement général en BTS. Il n'envisage pas d'allongement du cursus, mais un aména-

gement modulaire dans la formation en fonction du niveau. Enfin, il délègue la responsabilité de l'ouverture de places en BTS, insuffisantes pour l'instant, aux régions.

La CGT Educ'action souhaite que le cursus soit repensé dans son ensemble et dans la durée. Il s'agit de donner aux élèves qui en ont besoin, le temps nécessaire à la reconstruction. Il faut respecter le rythme d'acquisition des élèves, et rendre possibles des changements d'orientation, d'où la nécessité de classes passerelles, et de temps d'étude supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit certainement pas d'abaisser le niveau de formation.

### ► La réforme a supprimé un an d'étude aux lycéens de bac pro.

La réforme -et nous l'avons rappelé à M. Assouline-, c'est la disparition de la référence hebdomadaire des grilles horaires, et la mise en place de l'annualisation ; ce sont aussi des regroupements de sections, pour faire des économies budgétaires, avec des classes de 25 ou 30 élèves, difficilement gérables ou dont l'enseignement n'est pas assuré en toute sécurité. Bref, la réforme, ce sont des conditions d'apprentissage au lycée dégradées et insuffisantes, et des périodes de stage en entreprise (PFMP) trop longues.

### ► Le discours comptable du conseiller est alarmant.

Il prône l'augmentation de l'apprentissage dans les LP, c'est-à-dire la mixité des publics et donc une mixité de statuts. Ce ne serait pas un apprentissage sous statut scolaire mais une façon d'organiser l'apprentissage dans les LP, les CFA dans les LP en quelque sorte. Cela répondrait à une demande de rationalisation des moyens investis par les régions et une meilleure utilisation des **plateaux techniques qui peuvent même être une ressource pour les PME**. Daniel Assouline se prononce pour plus de perméabilité École/entreprise (lequel ?) des moyens investis dans la formation continue. *"L'EN ne peut plus continuer à fonctionner en vase clos car les régions risquent de ne plus vouloir financer"*.

**La CGT Educ'action ne peut que dénoncer une telle approche, dont le souci comptable n'est absolument pas pédagogique, et n'hésitera pas à mobiliser les enseignants pour que les conditions soient enfin réunies afin que la voie professionnelle devienne réellement une voie de la réussite.**

*Catherine Prinz et Pauline Schnegg*

## → La CGT Educ'action a des propositions

*Comme il s'y était engagé, François Hollande a ouvert cet été une concertation intitulée "Refondons l'École".*

Les différents ateliers, comme celui sur *"La valorisation de l'enseignement professionnel"* ont droit à 3 ou 4 demi-journées pour balayer un sujet aussi vaste que celui-ci. Maintes fois abordé, le constat d'échec ne fait pas polémique, mais c'est aussi à partir d'un constat de ce type que Xavier Darcos avait imposé, à partir de 2008, la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans. Elle devait résoudre la plupart des difficultés identifiées.

En accord avec le constat, nous sommes par contre en total désaccord, comme d'autres organisations syndicales ou associations, avec les "solutions" apportées par la "rénovation de la voie professionnelle" qui a été menée depuis 4 ans (*cf ci-contre*).

Le président de la République veut réduire de moitié les sorties sans diplômes, il n'est pas le premier à le dire... Pourtant, Vincent Peillon n'a pas l'intention de reprendre le dossier de la réforme du bac pro en 3 ans, alors que l'augmentation des décrochages au cours de la première année montre que cette réforme va à l'inverse de l'objectif affiché.

Le représentant de l'ARF -association des régions de France- est intervenu plusieurs fois dans le débat pour rappeler la demande des Régions pour le contrôle complet de la carte des formations, et pour l'obtention d'une mixité renforcée des publics (apprentissage !). L'intervention en janvier, lors de la campagne présidentielle, de l'intersyndicale nationale (toutes les organisations) auprès de l'ARF a montré notre détermination à ne pas céder sur ce terrain : l'enseignement professionnel, avec ses personnels, est et restera sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale. Nous ne sommes pas favorables au développement de l'apprentissage dans les LP, LPO.

La CGT fait des propositions mais pour cela il faut une véritable négociation, elle prendra plus de temps que celle prévue avant le vote de la loi d'orientation.

Il faut mettre en place des parcours différenciés vers le bac pro qui doit pouvoir se préparer en 3 ans mais aussi en 4 ans.

Didier Michel, l'Inspecteur général qui ouvrait la discussion, soulignait la spécificité des élèves entrant dans la voie professionnelle. Elle doit être prise en compte. Les sections BEP ont permis à des générations d'élèves de se "revaloriser" : il faut garder cet acquis pour ceux qui en ont toujours besoin.

Le cursus vers le BTS doit lui aussi être repensé. Il va y avoir un afflux important de bacheliers professionnels vers ces sections, si les capacités d'accueil sont suffisantes. Il faut obtenir des moyens pour que ces élèves poursuivent leur scolarité avec une réelle possibilité de réussite au BTS.

**Pour le moment rien de vraiment significatif n'est proposé. Cela est pour nous un enjeu majeur. La mobilisation des personnels sera indispensable pour les obtenir.**

*Alain Vrignaud*

# Formation des personnels... quelle réforme ?

*Lors de l'audience FERC-Sup / CGT Educ'action au ministère de l'Enseignement supérieur le 12 juillet 2012, le représentant du ministère a commencé par expliquer qu'il n'était pas nécessaire de s'attarder sur le bilan de la réforme actuelle et a affirmé que le niveau Master pour le recrutement des enseignant-e-s et CPE ne serait pas remis en cause...*

## Et pourtant, il convient de s'attarder sur cette réforme.

L'accélération de la baisse du nombre de candidats aux concours illustre un tri social accentué et montre que le recrutement niveau Master est, en soi, un problème.

Le gouvernement se place dans la ligne de la réforme précédente. Le choix a ainsi été fait de ne toucher à rien pour la rentrée 2012, malgré l'annulation de la réforme par le Conseil d'État, se contentant de quelques décharges pour les stagiaires...

Le gouvernement se réjouit de l'annonce d'un nouveau départ à la hausse du nombre de candidats. Si cela est positif, cette hausse est très loin de répondre aux besoins d'une politique de recrutement qui se dit ambitieuse. Cela risque de rapidement repartir à la baisse sans une remise en cause profonde de la formation et des concours.

Ainsi, les jurys des concours 2012 ont refusé des candidats dont ils estimaient qu'ils n'avaient pas le niveau. Sauf que ces candidats sont titulaires du Master délivré par des universités que certains membres de ces jurys dirigent !

Et cela aboutit à près de 1 000 postes non-pourvus dans le second degré.

Voilà un exemple de pratiques à remettre en cause pour répondre à la crise du recrutement.

Le gouvernement entend proposer un pré-recrutement niveau licence.

Peillon parle de 6 000 emplois aidés par an, 18 000 au total. Le gouvernement fait le choix de contrats ultra-précaires pour la formation des personnels, ce qui est une vision des choses que nous sommes très loin de partager. Et ceci d'autant plus qu'il s'agit, là, d'un détournement par rapport à l'objectif initial de ces emplois.

**La CGT réaffirme qu'une formation initiale de haut niveau et un droit à la formation continue sont deux éléments nécessaires et indissociables.**

Pour la CGT, la démocratisation du recrutement doit être au cœur du débat, et cela signifie revenir sur la "mastérisation" du recrutement.

Un nouveau cahier des charges sera proposé à l'automne, des discussions ont lieu sur la future réforme de la formation. **Dans toutes les discussions, la CGT revendique un recrutement niveau licence et une formation comme fonctionnaire stagiaire débouchant sur un Master.**

Au-delà de cela, la CGT s'engage dans un travail revendicatif sur la formation de tous les personnels. C'est le sens de la réflexion des pôles administratifs, techniciens de santé et sociaux. Car la crise du recrutement concerne tous les personnels de l'Éducation nationale, la CGT a à cœur de construire un corpus revendicatif et des mobilisations pour sortir de cette crise et répondre aux besoins du Service Public.

Matthieu Brabant

## Stagiaires : parcours d'obstacles !

On nous les présente bien poliment, le jour de la pré-rentrée en réunion plénière. Ils sont souriants et disponibles, et pourtant, ils viennent de vivre le parcours du combattant !

Les stagiaires qui viennent de commencer dans nos établissements ont une histoire.

### ► Dérocher le concours tout en travaillant.

D'abord, il ne faut pas oublier leurs conditions de vie et d'études. Travailler pour se nourrir, se loger (ils sont 73 % à travailler) puis passer les épreuves des concours, le Cles, le C2e2i, mais aussi faire les stages. Et, pour certains, le graal arrive... Enfin, après des années d'études au bord de l'épuisement, ils ont réussi le concours.

### ► Trouver des stratégies pour faire face aux exigences ubuesques de l'ins-titution.

Ils ont reçu leur affectation durant l'été, souvent dans une académie qu'ils ne connaissent pas. Parfois, ils ont été affectés sur 18 h et non sur 15 h parce qu'ils ont une "forte expérience professionnelle" \*. (Quelques heures de vacances ou d'AED suffisent : "Dans le second degré public, les enseignants stagiaires seront affectés devant élèves. Ils bénéficieront, à titre transitoire pour l'année scolaire 2012-2013, d'une décharge de service de trois heures postes par semaine dès lors qu'ils ne sont pas titulaires d'un autre corps enseignant ou qu'ils ne disposent pas d'une forte expérience en tant que contractuel").

Dans beaucoup d'académies, ils ont été "invités" à participer à une semaine de stage avant la rentrée. Voilà une bonne initiative... Apparemment ! Mais la réalité est tout autre !

Prenons l'exemple de Manon qui vient de l'académie de Clermont (sans voiture) et qui est nommée dans un collège de Cavaillon. Une semaine avant la rentrée, elle participe aux stages à Aix et à Marseille.

Voici son programme :

- Lundi 27 août : 9 h - accueil à la Fac d'Aix (80 km de Cavaillon),
- mardi, mercredi, jeudi : 9/17 h - Fac de St Charles à Marseille (110 km de Cavaillon),
- vendredi 31 : accueil dans son établissement à Cavaillon.

À Cavaillon, Manon a campé à la recherche d'un petit appart. Mais à Aix et à Marseille, elle a dû trouver un hôtel. Au fait... Manon a quitté son travail d'été (perte de salaire) pour rejoindre un stage non rémunéré puisqu'elle n'a été stagiaire qu'au 1<sup>er</sup> septembre. Le bonheur ! Manon aurait préféré se payer un petit hôtel pour se dépayser, se reposer avant de commencer.

**Voilà la vie merveilleuse d'une stagiaire qui débute dans l'Éducation nationale. Ça commence bien !**

Joël Galiay

\* Bulletin officiel n° 27 du 5 juillet 2012 Personnels ; Enseignants stagiaires des premier et second degrés et personnels d'éducation stagiaires ; dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation - année scolaire 2012-2013.



## GRETA : maintenir la pression



## → La loi Warsmann et ses conséquences sur la formation continue.

base juridique des GRETA, poussant à leur transformation en une nouvelle forme juridique : le **Groupe d'Intérêt Public (GIP)**.

Il semble cependant que ces GIP n'ont de public que le nom, car ce nouveau statut est bien une porte ouverte à la privatisation de la formation continue des adultes au sein de l'Éducation nationale et marque la fin des principes fondateurs qui font la qualité du réseau des GRETA.

Rappelons que les GIP permettent d'associer des personnes publiques (service et établissement public des trois versants) et des personnes privées (entreprises ou associations) pour gérer, pour une durée déterminée ou indéterminée, un service public. Si la mission a un caractère départemental ou régional, le GIP peut être créé par simple arrêté préfectoral ou décision de l'autorité administrative locale. Si l'activité n'a pas un caractère industriel et commercial, le personnel recruté par le GIP n'a pas, pour autant, le statut de fonctionnaire. En effet, la loi Warsmann a prévu que les recrutés propres des GIP à caractère administratif pouvaient être de droit privé sur simple décision du Conseil d'administration. Les GIP sont aujourd'hui l'équivalent

des agences utilisées dans les pays Anglo-saxons pour gérer les services publics.

**Mais les personnels des GRETA ont su se mobiliser : journées de grève, d'actions, contre-assises académiques et nationales ont permis de stopper la mise en place du GIP.** Les personnels exigeaient un moratoire. Le ministre ne s'engage en CTM qu'à proposer un protocole de discussion aux organisations syndicales, que celles-ci reçoivent le 25 juillet.

**Un protocole de discussion**

En préambule, le protocole rappelle le contexte dans lequel ont lieu les négociations nommées pudiquement "discussion" ou "concertation" et l'objectif de celles-ci : *"Elle doit permettre d'apporter d'ici fin septembre 2012 les solutions et les garanties nécessaires au fonctionnement du service public de la formation continue des adultes que constituent les GRETA, et de définir quelle structure juridique est la plus adaptée à ces objectifs, dans le contexte du calendrier proposé par la loi Warsmann"*.

**La CGT Educ'action dénonce, non seulement la volonté du ministre de s'inscrire dans le calendrier imposé par la loi Warsmann, mais surtout, cette loi en elle-même, dont elle exige l'abrogation.**

On peut s'étonner [...] qu'après avoir énoncé clairement les missions de service public de la formation continue des adultes de l'Éducation nationale, le protocole hésite encore entre GRETA "mission normale" de l'EN ou "simple opérateur". Fidèle au Code de l'Éducation, la CGT rappelle que les GRETA doivent être un acteur essentiel de la formation continue des adultes.

Le protocole dit : *"Dans le respect des statuts actuels des personnels, la possibilité pour un enseignant de la formation initiale d'intervenir en formation continue doit être maintenue. C'est une des forces du réseau actuel des GRETA"*.

Lors des mobilisations, les personnels ont exprimé très fortement leur volonté de défendre leurs conditions de travail et la qualité de leur mission. Pourtant, la question des conditions de travail et des missions reste posée par le protocole, de même que celle de la reconnaissance des métiers spécifiques à la formation continue.

**Pour la CGT, il est évident que la titularisation des personnels précaires, aujourd'hui nombreux dans les GRETA, s'impose.**

Catherine Prinz et Pauline Schnegg

## Lettre du ministre à tous les personnels de l'Éducation nationale :

### le changement dans la forme, pas encore sur le fond !

Le 26 juin 2012, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale et George Pau-Langevin, ministre déléguée, chargée de la réussite éducative, se sont adressés à tous les personnels par une lettre publiée au Bulletin officiel (<http://www.education.gouv.fr/cid60743/lettre-a-tous-les-personnels-de-l-education-nationale.html>).

Depuis cette date, une "vaste concertation" a été lancée par le ministère pour déboucher, à l'automne, sur un projet de loi portant la refondation de l'école. En attendant, les premières mesures pour la prochaine rentrée détaillées dans cette lettre ne semblent pas remettre en cause fondamentalement la politique menée par le gouvernement précédent en matière d'éducation.

En somme, un discours nuancé dans la forme mais peu sur le fond.

Ainsi, par exemple, le concept du socle commun, issu de la loi Fillon 2005, fera l'objet d'aménagements mais son existence et son essence restent d'actualité pour le ministre : "la conception et les composantes du socle commun seront repensés". Ce sera le cas du Livret Personnel de Compétences (LPC) qui ne sera pas abandonné mais qui "connaîtra des simplifications".

Le dispositif ECLAIR, lui aussi, sera "repensé", mais "les règles fixées seront maintenues pour la prochaine rentrée de façon à éviter la désorganisation". D'où la présence des préfets des études encore pour cette année !

Pour la Vie scolaire, même si l'on peut se réjouir du recrutement de 2 000 Assistants d'éducation et de 75 postes supplémentaires au concours de CPE, un nouveau "statut" est créé pour la prévention de la violence sans pour autant que les Équipes Mobiles de Sécurité (EMAS) de Chatel ne soient remises en cause.

Enfin, concernant le lycée, la mise en œuvre de la réforme de 2010 avec son lot de dispositifs (AP, enseignements d'exploration, groupes de compétences en langues vivantes...), va se poursuivre rentrée 2012. Et, pour les voies STI2D et STMG, pas de remise en cause de la rénovation, si ce n'est une promesse de formation pour les enseignants.

Ainsi, nombreux sont les dossiers pour lesquels les personnels se sont largement mobilisés et qui n'ont pas encore obtenu de réponses satisfaisantes du ministre.

C'est pourquoi nous allons devoir être particulièrement attentifs aux travaux de la concertation, et y faire entendre toutes nos revendications.

**Mais, sans nul doute, il faudra construire avec les personnels des mobilisations pour que les réponses du gouvernement correspondent réellement aux attentes et pour que le changement puisse se faire maintenant.**

Nadine Castellani-Labranche et Samuel Serre

Je refonde, tu refondes... ils-elles refondent...

... Reste à souhaiter que nous ne nous fassions pas refaire...

*Les ateliers autour de "la refondation de l'école" ont commencé cet été et devraient se terminer d'ici fin septembre.*

**A**u moment où sont écrites ces lignes, il est, certes, difficile de savoir ce qui en sortira et quelle influence auront ces réunions sur la future Loi de programmation...

Reste quand même qu'un certain nombre d'ateliers se sont déroulés, concernant entre autre le premier degré, et qu'il est, d'ores et déjà, possible d'en tirer quelques réflexions.

**La première, c'est qu'au delà d'une qualité d'écoute et de la possibilité pour chacun-e de s'exprimer, il y a un ressenti de "déjà bouclé" !**

En clair... l'impression que les animateur-trice-s de ces ateliers avaient un cahier des charges devant déboucher sur des conclusions compatibles avec une Loi de programmation, sinon déjà totalement bouclée, tout au moins déjà en grande partie écrite.

**Ensuite, le sentiment que, de ce qui, pour nous, est nuisible pour ne pas dire plus, rien ne serait réellement remis en cause.**

Socle commun réaffirmé, pas de réelle remise en cause du LPC, pas de réelle remise en cause de l'Aide Personnalisée, pas de retour sur les programmes de 2008...



D'autre part, à aucun moment, il n'a été envisagé une consultation des acteur-trice-s de terrain, si ce n'est à travers leurs organisations syndicales. Pas de journée banalisée envisagée, pas de réelles remontées des personnels.

Une parole libérée, certes, après cinq ans de chape de plomb, mais pas vraiment a priori

de révolution en marche par rapport à ce qui a fait le fond idéologique des politiques Darcos-Chatel (socle commun, évaluations normées, LPC, pilotage hiérarchique par indicateurs de type tableaux de bord...), si ce n'est des déclarations de principe sur le fait que, bien entendu, les buts sont différents...

**Bref on garderait le bébé en changeant partiellement l'eau du bain...**

À cela s'ajoute que ces ateliers réunissent beaucoup de "cadres" de l'Éducation nationale (IGEN, DASEN, IEN et Chefs d'établissements...) et peu de personnels de terrain (en dehors de représentant-es des associations et/ou syndicats).

On ressort, certes satisfaits d'un débat souvent "intelligent" mais entre gens de bonne compagnie peu habitués à se contredire ou à se remettre en cause...

**Du boulot sur la planche pour nous, et pour celles et ceux qui veulent une autre école.**

**À suivre donc...**

*Yvon Guesnier, Fabienne Chabert  
et Jérôme Sinot*

## Traitement de la difficulté scolaire : refusons l'externalisation !

*Évaluation nationale des petits, suppressions des postes spécialisés en primaire, et libéralisation de l'aide aux enfants en difficulté : c'est tout un !*

**L**a volonté du ministère de procéder à une évaluation nationale des enfants de 5 ans a coïncidé, l'an passé, avec une attaque massive -la seconde en deux ans- contre les postes d'enseignants spécialisés du premier degré.

Ceci explique cela, avons-nous démontré dans le 66 en engageant un combat déterminé contre ces mesures.

Ceci explique cela, parce que l'évaluation n'a d'autre but que d'envoyer les familles dans les consultations spécialisées extérieures à l'Éducation nationale. En l'état, l'aide spécialisée dans l'école est une gêne au déploiement de la libéralisation de ce champ de l'enseignement. La libéralisation exige les suppressions de postes spécialisés, et avec elles, le marquage de 20 % des enfants.

Dans le cours du combat unitaire mené dans le 66 contre l'évaluation nationale à 5 ans, et les suppressions de postes spécialisés, nous avons reçu en mars, par lettre, l'engagement de Hollande, candidat à la présidentielle, de remettre les postes partout où c'est nécessaire. Aujourd'hui, rien n'est fait... Pas un poste spécialisé remis dans le département.

**C'est le moment de se ressaisir de la méthode que nous avons utilisée l'an passé. Elle a porté des fruits contre l'évaluation nationale des enfants de 5 ans.**

À cette fin, on pourra consulter notre article "**Combattre pour l'aide enseignante spécialisée dans l'école**"<sup>1</sup> - Combattre la

**marchandisation de l'école"** sur le site de la CGT Éduc'. Il engage à discuter partout la méthode utilisée.

Son principe est le combat pour l'unité, mené selon deux exigences conjointes :

- notre revendication doit parler au nom des enfants, des familles et des enseignants, en écartant volontairement toute formulation qui parlerait pour notre seule corporation : nous parlons au nom de l'intérêt général en parlant au nom des enfants. C'est cette réalité qui nous engage, et avec nous les parents et leurs associations et organisations,
- dès son premier acte, l'engagement du combat unitaire vise à tout instant à mettre le pied à l'étrier de toutes les associations et syndicats, pour amener les plus sourds à prendre leur place dans le front unitaire en cours de réalisation.

**Ces principes sont notre contribution pour nourrir la réflexion tactique de toute l'organisation.**

**Ils prennent en compte cette réalité, la CGT dans l'enseignement n'est pas majoritaire mais elle a vocation à le devenir.**

*Bernard Jumel  
CGT Éduc'action 66*

<sup>1</sup> Par Bernard Jumel, Psychologue scolaire, Docteur en psychologie de l'Université Paris 5, auteur d'une dizaine d'ouvrages (Dunod éditeur) dont : "Aider l'enfant dyslexique", et "Comprendre et aider l'enfant dyslexique".

## ► CCF et profs, la désunion !

**La CGT Educ'action, dans ses repères revendicatifs s'est positionnée "contre le tout CCF".**

Position confirmée lors de sa dernière CE nationale du 22 juin et reprise dans le tout récent tract de l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel.

Malgré l'unanimité apparente sur ce mot d'ordre du "Non au tout CCF", cette position du syndicat n'est pas aboutie et est démagogique. Elle n'a de sens réel et pratique que si on détermine et justifie précisément la part de CCF qui peut être considérée comme acceptable et les enseignements qui devraient en assumer la charge.

coler" une part de plus en plus grande d'évaluations "maison" pour la délivrance du diplôme.

De plus, la généralisation du bac pro 3 ans a imposé une réduction drastique des heures de cours. Le temps important consacré aux différentes évaluations formatives, sommatives et certificatives explose. Si on additionne toutes ces heures d'interrogations avec les nombreuses périodes de formation en entreprise, que reste-t-il comme temps de formation à l'enseignant ? Celui-ci a le sentiment d'être écrasé par une multitude de tâches bureaucratiques sous la pression de plus en plus forte de la hiérarchie et des inspecteurs afin de répondre aux exigences de l'organisation des CCF.

Notre mission change, l'enseignant devient un professionnel de l'évaluation. Le temps consacré à la concertation, à la mise en commun et au travail en équipe se réduit. **L'enseignant est isolé, il supporte seul la responsabilité de la validation du diplôme.**

Plus personne ne croit au discours démagogique des premiers temps du CCF "Évaluez l'élève quand il est prêt". Mais comment pourrait-il l'être quand il n'y a déjà plus le temps de boucler les programmes ? Terminé le temps

de la pédagogie de la transmission du savoir, de l'acquisition du raisonnement et du développement de l'autonomie. Nous en sommes tous réduits à ne plus faire passer que quelques notions et compétences.

**Cela doit changer. L'organisation du CCF dans sa forme est aujourd'hui majoritairement contestée.**

Tout d'abord, il faut revenir au bac pro en 4 ans et ensuite revoir les conditions actuelles de délivrance des diplômes. Le prof ne doit pas être, seul, juge et partie.

**Que l'évaluation certificative se déroule en CCF ou à la fin du cycle de formation n'est pas le vrai problème ! Si l'on veut garantir l'égalité des épreuves pour une reconnaissance nationale des diplômes, il faut mettre en place des commissions académiques d'harmonisation des sujets, sous la présidence des inspecteurs, qui pourront vérifier si les thèmes proposés par les établissements sont d'égalité exigence et constituer des jurys de corrections inter-établissements.**

**Pour l'heure, les conditions d'organisation des CCF ne permettent pas d'assurer l'égalité et la qualité que la CGT Educ'action revendique pour garantir le caractère national des diplômes. C'est pourquoi dans l'académie de Bordeaux nous demandons l'abrogation, pure et simple, de ce mode d'examen.**

Fabrice Olsak, CGT Educ'action 33

**Le Contrôle continu**  
**En cours de Formation impose de telles contraintes aux enseignants qu'il est, dans les conditions actuelles, inacceptable. Pourtant, au sein de la CGT Educ'action, il fait débat : doit-on tout rejeter en bloc en ce qui concerne le CCF ? Dans le cadre de la préparation aux débats du Conseil National de l'Union d'octobre 2012, deux membres de la Commission exécutive nationale, Marie Buisson et Fabrice Olsak, apportent leur contribution à la réflexion.**

curus du bac pro, la validation en CCF du DI (diplôme intermédiaire : BEP ou CAP) puis du bac entraîne une modification du rythme de travail très compliquée à gérer, pour les élèves comme pour les enseignants. Les nouveaux programmes sont déjà très chargés et lorsqu'il faut caler des évaluations certificatives en plus sur les temps de cours, c'est un vrai casse-tête. Pour le moment, le français et l'histoire-géo sont encore en contrôle terminal (ce sont les deux dernières matières), mais les collègues craignent vraiment le passage en CCF et savent que cela sera ingérable.

**Mais le CCF est-il encore acceptable en l'état ? Pourquoi de plus en plus de collègues y sont-ils opposés ?**

Aujourd'hui, il est évident que le caractère national des diplômes est attaqué. Chaque enseignant de LP est amené à "bri-

## ► CCF : tout n'est pas à jeter...

**Il faut améliorer les conditions matérielles de passage des CCF, donner du temps et des moyens matériels.**

Les difficultés de gestion des CCF sont énormes et reposent en très grande partie sur les enseignants qui n'avaient pas vraiment besoin de cette charge de travail supplémentaire ! Dans le

Avant cette généralisation, des CCF ont été mis en place pour l'enseignement général, en classe de CAP. Ceux-ci génèrent une charge de travail importante, en particulier la partie "administrative" (synthèse, fiches individuelles,...) qui est beaucoup trop lourde et assumée la plupart du temps uniquement par les profs. Les collègues qui ont des CAP à forts effectifs s'arrachent les cheveux !

Pourtant, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain... Pour les élèves en difficulté, issus de SEGPA, primo arrivants, en gros échec scolaire, ce mode d'évaluation est positif. En français l'évaluation se fait sur un travail d'écriture en trois phases successives d'écriture et de correction, en histoire sur des dossiers préparés en classe et soutenus à l'oral. Le travail préparatoire et l'évaluation certificative permettent l'acquisition de connaissances et de méthodologie, les modalités de déroulement et de notation sont explicitées et compréhensibles.

**Du coup il semble possible, même si ça ne va pas de soi, de rendre les élèves partie pre-**

nante de la validation de leur diplôme. Certes, il faut améliorer les conditions matérielles de passage des CCF, donner du temps et des moyens matériels, mais tous les enseignants ne souhaitent pas revenir à l'examen terminal en CAP. Ce dernier est loin d'être la panacée, il n'y a pas d'égalité devant l'examen : la méthodologie, le vernis culturel, les capacités rédactionnelles, sont fondamentaux pour la réussite des épreuves de lettres ou d'histoire-géo. L'école est incapable de gommer les inégalités sociales dans ces domaines, pire elle les creuse souvent... Préparer des générations d'élèves au bac pro ou au BEP pour en voir parfois jusqu'à 30 ou 40% rater l'examen n'est pas satisfaisant !

Les conditions de certification dans l'enseignement professionnel impactent fortement les conditions de travail des enseignants. Il est important que notre organisation syndicale prenne position sur cette question et défende les conditions de travail des salariés mais les débats doivent également prendre en compte la question pédagogique des conditions d'apprentissage de nos élèves et de leur réussite aux examens.

Marie Buisson,  
Secrétaire académique UASEN Versailles

## SNEIP : durant l'été, les travaux continuent...

**Et pas des moindres ! Si la volonté de changement du nouveau gouvernement est bien réelle (de nombreux fonctionnaires ministériels ont changé de bureau !), on peut se demander si la politique appliquée en direction des personnels va suivre le même chemin.**

Pour l'enseignement privé, nos dernières rencontres au ministère nous laissent perplexes, voire inquiets pour les plus fragiles. Pour l'enseignement agricole rien ne semble prévu à ce jour.

Au rayon des mesures d'urgence pour cette rentrée, notons :

- la création de 70 postes au niveau national dans le premier degré, pour des "besoins prioritaires". (Pas nombreux, manifestement !). On peut s'en réjouir après un grand nombre d'années de régime sec, mais quelle est l'efficacité de ces mesures avec moins d'un poste dans certaines académies ?
- le recrutement (dont les contours sont encore très flous) à venir d'AVSI (auxiliaires de vies scolaires) et d'ASS (assistants de scolarisation).

Enfin, plusieurs mesures catégorielles sont annoncées, pour un coût de 3,3 mil-

lions d'euros (mise en œuvre encore à définir en grande partie) :

- revalorisation de début de carrière,
- indemnité de tutorat en classe de première, indemnités "Eclair",
- indemnisation CCF en LP,
- intégration instituteur vers PE (350 postes), AE vers PLP ou certifiés (1 200 promotions) ; liste d'aptitude à la Hors classe, classe exceptionnelle et au tour extérieur.

Les propositions du ministère sont encore bien loin des revendications de la CGT pour revaloriser réellement le métier d'enseignant, et améliorer notre système éducatif.

**Plus inquiétant encore : le sort réservé aux plus précaires...**

Le ministère propose de nouvelles mesures de "déprécarisation". Le constat partagé est simple : malgré l'empilement des dispositifs depuis de nombreuses années, il reste encore trop d'enseignants en situation de précarité.

Selon le ministère, 5 496 Délégués Auxiliaires sont passés sous contrat provisoire depuis 2008 ; nous ne comptabilisons que 2600 DA de moins en 2011.

Si le ministère "regrette que l'on encourage les profs à ne pas passer les concours", pour nous le nombre de postes offerts aux concours de l'enseignement privé reste bien trop faible pour compenser les besoins. Mais un réservoir de DA n'est pas pour déplaire à l'État et aux établissements : c'est un vivier de collègues malléables, mal payés, flexibles et bien souvent moins revendicatifs !

À la lecture de la circulaire du 2 août 2012, dont certains points restent à éclaircir, de nouvelles mesures plus restrictives pour l'accès à la titularisation, devraient s'appliquer. Mais le nombre de postes offerts aux CAER devrait augmenter sensiblement (1 090 contrats contre 600 en 2012, presque le niveau de 2010).

Ces dispositifs de résorption de la précarité sont en perpétuelle évolution. (*cf notre site*). **Nous soutiendrons les améliorations, mais combattons sans relâche les retours en arrière. Comme les années précédentes, les forces de tous les collègues devront être unies pour orienter le changement annoncé dans le bon sens !**

*Le Bureau du SNEIP*

## Congrès extraordinaire : des choix pour améliorer l'outil syndical

→ **Comme l'a décidé le Conseil National de l'Union, la CGT Éduc'action tiendra un congrès extraordinaire, à Montreuil, en janvier 2013.**

Statutairement c'est tous les trois ans que notre organisation tient son congrès. Celui de Guidel ayant eu lieu en juin 2011, cette décision d'un congrès 18 mois après, a été prise car nous devons poursuivre et conclure les travaux du 7<sup>e</sup> congrès et la résolution sur l'outil syndical. Il y a donc à l'ordre du jour l'évolution de notre fédération, en lien avec les discussions menées par d'autres composantes de la CGT.

Aujourd'hui, au sein de la FERC (Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture) des camarades proposent de réfléchir à un nouveau périmètre pour notre fédération incluant les syndicats CGT des personnels qui partagent les missions de service public comme fonctionnaires ou contractuels de l'État. D'autres camarades proposent, sans modifier beaucoup les contours de la fédération, de réfléchir à une meilleure articulation entre la Fédération et la CGT Éduc'action. Ce congrès extraordinaire sera aussi l'occasion de décider de notre position vis-à-vis de l'UGICT-CGT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens). Depuis de nombreuses années, la place réelle que peuvent prendre les enseignants au sein de l'UGICT suscite l'interrogation de militants. Le débat mené autour de l'outil syndical abordera donc également la question de notre affiliation, prenant aussi en compte le fait que,

depuis un an et demi, la CGT Éduc'action syndique aussi les personnels ATSS (...).

Un dernier élément sur l'évolution de notre outil syndical sera abordé, celui de l'organisation du travail mené conjointement par la CGT Éduc'action et par les militants CGT de l'Enseignement privé sous contrat, au sein du ministère de l'Éducation nationale. Nos camarades, aujourd'hui regroupés dans le SNEIP, souhaitent intégrer la CGT Éduc pour gagner en efficacité. Nous devons donc débattre de cette question.

Enfin, les délégué-e-s auront évidemment à analyser la situation sociale et politique que nous connaissons après l'élection de François Hollande. Comment lutter pour nous opposer aux effets dévastateurs de la crise économique ? Que dire de la loi d'orientation sur l'École que le gouvernement doit proposer aux parlementaires en décembre ? Voilà aussi les interrogations qui seront celles de ce congrès.

**Tous les syndiqué-e-s et les militant-e-s des SDEN devront s'associer à la réflexion dans la phase préparatoire.**

*Alain Vrignaud*



# La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) : De quoi s'agit-il ?

*Un projet de décret, relatif au cadre budgétaire et comptable des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, est appelé à modifier la partie réglementaire du Code de l'Éducation. Initialement prévu courant du second semestre 2011, il devrait théoriquement paraître très prochainement.*

Selon les concepteurs, cette réforme des EPLE devrait constituer un enjeu majeur pour la gestion financière et comptable. Inspirée par les principes de la LOLF, elle permettrait une **plus grande autonomie** du Conseil d'administration et de l'ordonnateur.

En réalité, sous prétexte de simplification et de meilleure lisibilité de budgets complexes, elle a effectivement été conçue dans l'esprit de la LOLF et de la RGPP (l'alpha et l'oméga de toute réforme financière de conception libérale !). Les collectivités locales ont été partie prenante dans cette affaire, d'autant plus que l'Association des Régions de France acclame cette réforme, alors que se profile un acte III de la décentralisation. [...]

La RCBC correspond à une refonte totale des cadres des budgets des EPLE, ainsi que des modalités de travail. [...]

Les chapitres alphanumériques (A1, A2, J1, J2...) disparaissent au profit d'un budget présenté en trois grands domaines : Activités pédagogiques, Vie de l'élève, Administration et logistique. [...]

Elle renforce l'autonomie des EPLE, au bénéfice des membres de l'équipe et des administrateurs, dans la mesure où les principaux chapitres deviennent des indicateurs de la politique d'établissement.

En effet, le but est de privilégier la destination de la dépense par rapport à sa nature, ce qui conduit à élaborer des budgets en tenant compte, notamment, du projet d'établissement, du contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique ainsi que des orientations et objectifs fixés par la collectivité de rattachement.

La réforme met en place la méthode du "reporting" budgétaire permettant de répondre aux enquêtes des partenaires de l'EPLE. Il s'agit donc de budgets en prise directe avec les orientations et les choix politiques des Régions et des Départements. Il va sans dire que le cadre national

dans lequel s'inscrivent encore les diplômés va tendre à se marginaliser !

Pour les collectivités, c'est une façon indirecte de s'insérer dans les pratiques pédagogiques, en imposant des investissements, et en vérifiant leur utilisation, presque en temps réel. Une fois évacuée la propagande de façade sur l'autonomie, se pointe au contraire un désir de mieux contrôler l'emploi de l'argent public.

Si la volonté est louable, cela risque, en temps de crise, à l'instar de ce que l'on observe pour les universités, de mettre encore plus sous tutelle les budgets des établissements, de renforcer les moyens de pression des hiérarchies locales sur les équipes, de contraindre les pratiques pédagogiques et d'imposer indicateurs de performance et autres "outils d'efficience".

Jean-Pierre Devaux

Retrouvez sur notre site :

- **l'article complet** :

[http://www.unsen.cgt.fr/images/eple/eple\\_2010/rcbc\\_de\\_quoi\\_s\\_agit\\_il.pdf](http://www.unsen.cgt.fr/images/eple/eple_2010/rcbc_de_quoi_s_agit_il.pdf)

- **les fiches explicatives de la DAF du MEN** :

[http://www.unsen.cgt.fr/images/eple/eple\\_2010/rcbc\\_fiches\\_explicatives\\_daf.pdf](http://www.unsen.cgt.fr/images/eple/eple_2010/rcbc_fiches_explicatives_daf.pdf)

## Infos des Retraité-e-s de la CGT Educ'action

**RAPPEL**

**N'oubliez pas...**

**La Conférence nationale :**

**du mardi 9 octobre 2012 à 14 h**

**au jeudi 11 octobre 2012 à 13 h**

**à DIJON**

**CRISD - 1, avenue Champollion.**

► Là où des Sections de retraité-e-s existent, des réunions sont organisées par les sections de retraité-e-s en collaboration avec les SDEN/URSEN.

► Dans l'hypothèse où elles n'existent pas, le SDEN et/ou l'URSEN organisent une réunion.

**L'objectif étant de réunir, consulter, discuter, débattre, proposer avec le maximum de retraité-e-s.**

► Le "Supplément au PEF 118", spécifique "Conférence Nationale", rassemble les documents qui sont à discuter et à amender.

N'oubliez pas également les candidatures à la CE, au Bureau, au Secrétariat de la SNR.

**L'activité syndicale chez les retraité-e-s...  
c'est aussi la convivialité !**

Les réunions des militants retraités de la CGT Educ'action ces derniers mois ont fait une part importante aux discussions autour des campagnes présidentielle et législative.

Ces camarades ont pour eux l'expérience accumulée par toutes les luttes menées depuis tant d'années, de quoi alimenter largement la réflexion collective.

Cela n'empêche pas l'organisation de moments de convivialité comme le prouve la journée fraternelle des camarades de Dijon qui s'est terminée par la visite du superbe Château de Saint Fargeau.



Martine Périmony

SAENES

Lycée Bernard Palissy, Agen (47)



**M**on parcours scolaire s'est arrêté au baccalauréat, série B. Le choix d'une orientation en Économie et social a été une évidence car j'étais déjà curieuse de connaître et de comprendre les rouages économiques dans la société.

Arrêter ma scolarisation au baccalauréat était mon objectif car j'ai toujours voulu être institutrice (le bac étant le diplôme minimal pour faire ce métier à cette époque).

À 18 ans et demi, en février, j'ai été nommée dans une école maternelle sur un remplacement d'une institutrice en congé de maternité. Puis l'année scolaire d'après, j'ai enchaîné les remplacements en école primaire : 36 remplacements dans l'année. Cela m'a découragée surtout après la visite d'un conseiller pédagogique...

**Je n'étais pas syndiquée : la CGT n'existait pas dans le secteur du premier degré.**

Je ne voulais pas adhérer à la FEN. Mon père était à la CGT. J'avais vécu, petite, mai 1968 avec occupation d'usine [mon père travaillait chez Citroën]. Nous allions le rejoindre le dimanche dans l'entreprise ; il rentrait tard le soir ; on a connu l'entraide de certains paysans, la solidarité entre salariés ...

**Puis, j'ai bifurqué vers les emplois administratifs** (d'abord contractuelle puis titulaire après concours), au rectorat de Créteil. **J'ai tout de suite adhéré à la CGT.** Très vite, j'ai dû assumer des responsabilités de secrétaire de la section du rectorat, puis, lors de congrès du SGPEN, on m'a élue à la Commission exécutive départementale et académique.

Je participais également à l'activité de l'Union locale.

D'abord nommée à la gestion des Maîtres Auxiliaires, j'ai enchaîné plusieurs gestions des personnels : PLP et TOS. Ce qui me plaisait dans cette gestion, c'est le contact avec les personnels, surtout lorsqu'il fallait résoudre des problèmes humains. Pour moi, mon travail de fonctionnaire a toujours été de rendre service au public. C'est la valeur même du service public.

**La défense des services publics, sur tout le territoire, a toujours guidé mon activité de syndicaliste CGT.**

Tout citoyen doit avoir accès aux services publics, que ce soit à la campagne ou dans les villes, quels que soient ses revenus.

**En 1995, j'ai été proposée à la direction nationale du SGPEN où j'ai assuré pendant quatre ans des fonctions de secrétaire nationale à plein temps. J'avais la responsabilité du secteur "administratifs".**

Je cumulais cela avec des responsabilités de secrétaire académique de Créteil. Je n'ai jamais trouvé difficile de militer avec les TOS. Le fait de travailler ensemble pour construire des revendications communes était enrichissant. En catégorie C, nous avions le même déroulement de carrière.

En 1999, après bien des péripéties dans notre organisation syndicale, j'ai réintégré le Lot-et-Garonne (pour suivre celui qui allait devenir mon époux). Là, dans l'académie de Bordeaux, j'ai continué à militer avec les copains et copines administratifs, labos et TOS. Le SGPEN était majoritaire chez les TOS et assez bien représenté chez les personnels administratifs.

**Aujourd'hui, dans l'académie de Bordeaux, la CGT a progressé dans le secteur ATSS représentant 20 %.**

Depuis, je poursuis ma carrière en EPLE, au secrétariat du chef d'établissement. J'aime le contact avec l'ensemble de la communauté éducative.

Les services administratifs sont mis à mal avec la politique menée par les gouvernements successifs. Depuis 1986, ce sont 5 000 postes qui ont disparu sur le plan national et les personnels administratifs vivent très mal cette situation : les conditions de travail se dégradent.

La RGPP doit être abandonnée.

Quel devenir des services publics ? Quel devenir de l'école ? C'est avec la Confédération, l'UGFF, la Fédération des services publics, la FERC, la CGT Educ'action que nous devons construire cette CGT qui va permettre de se rassembler pour combattre les mauvais coups et conquérir de nouveaux droits.

**Syndicalement, notre introduction dans la CGT Educ'action doit nous permettre de continuer à développer la CGT à l'Éducation nationale, dans tous les secteurs.**

**Dans mon académie, nous continuons aussi à travailler avec les TOS décentralisés.**

**On m'a proposé de prendre en charge le secteur "administratifs" au niveau national avec Françoise Blazy et en collaboration avec les autres secteurs ATSS. L'objectif est de développer la CGT sur tout le territoire dans ce secteur. Ce sera mon travail en qualité d'animatrice du collectif administratif au sein du pôle ATSS dans la CGT Educ'action.**

# Valls : entre les pantoufles de Guéant et le changement, il faut choisir !

*Dans une interview au Monde fin juin, Manuel Valls a présenté les grandes lignes de la politique du gouvernement sur l'immigration. On est loin du changement attendu.*

**I**l n'est pas question d'une refonte du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), mais de circulaires qui ne modifient pas la loi. Quel changement si l'héritage des lois Sarkozy-Hortefeux-Besson n'est pas bouleversé ? D'autant que Valls annonce par avance que le nombre de régularisations n'augmentera pas : 30 000 par an, comme sous Guéant.

Le candidat Hollande s'était engagé, et Jean-Marc Ayrault l'a rappelé le 3 juillet devant les députés, aucun enfant, aucune famille ne seraient placés en rétention. La circulaire Valls du 6 juillet limite la portée de l'engagement : les préfets sont invités à "appliquer la procédure d'assignation à résidence" laquelle peut durer deux fois 45 jours, soit trois mois à pointer régulièrement au commissariat en attendant l'expulsion. Seront quand même placées en rétention les familles "dont les garanties de représentation sont faibles" ou dont "un ou plusieurs membres" tentent de fuir ou refusent d'embarquer. **La valise ou la rétention.** A Mayotte, aujourd'hui département français, la circulaire ne s'applique pas. Les enfants n'y sont pas comme les autres ?

**Faute de moratoire, l'éclatement des familles a continué.** Kamel, père d'élève Lillois, a été interpellé le 22 juillet dans la rue devant sa fille Lyliane, onze ans, placé en rétention puis expulsé à Alger. Traumatisée, sa fille a été hospitalisée et attend toujours son père à Lille. Quel sera le premier lycéen expulsé sous Hollande ? Walid, scolarisé au lycée T. Gautier (75) et pris en charge par l'ASE depuis mai 2011, a failli l'être. Enfermé en rétention le 10 août, il a finalement été libéré par le juge des libertés le 15, mais reste soumis à une OQTF (obligation à quitter le territoire). Les OQTF continuent à pleuvoir sur les lycéens, même les Maliens comme Birante du lycée F. Léger d'Ivry (94), alors que le HCR demande de ne pas reconduire vers le Mali.

L'évacuation des terrains occupés par les Roms exprime de façon spectaculaire, deux ans après l'odieuse discours de Sarkozy à Grenoble, que le changement n'est pas maintenant. Le 27 mars 2012, le candidat Hollande disait souhaiter que "lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées". Expulsion en charter de 240 Roms vers la Roumanie le 9 août, multiplication médiatisée des évacuations de lieux de vies sans solution alternative... Chacun sait que ces expulsions sont aussi dégradantes qu'inefficaces. **Elles ruinent les efforts de scolarisation des enfants et d'insertion des Roms**, qui impliquent qu'ils aient enfin le droit de travailler et de se loger, comme les autres citoyens européens. L'élargissement de la liste des métiers autorisés ne peut suffire. Valls se contente d'affirmer qu'il applique la loi. Le RESF répond : "François Hollande n'a pas été élu pour faire appliquer avec une rigueur quasi intégriste des lois injustes. Mais pour les changer, maintenant. Et, en attendant, décréter un moratoire sur les plus malfaisantes d'entre elles, celles qui, par exemple, conduisent une autorité morale et intellectuelle aussi incontestable que le secrétaire national de l'UMP Ciotti à féliciter Manuel Valls". Si Valls veut être félicité par d'autres que le Monsieur sécurité de l'UMP, le programme est clair : moratoire des expulsions, refonte du CESEDA et, pour les Roumains et Bulgares, fin de la période transitoire. **La loi doit changer !**

Pablo Krasnopolsky



Décembre 2010 : Manuel Valls parraine des sans-papiers aux côtés de Mgr Gaillot... avant qu'il ne devienne ministre